

CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 18.					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS,					
Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.					
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 heures du mat.	21 d. au dessus de 0.	54 deg.	27 pou. 8 lig.	Nord.	Soleil.
Midi....	d. au dessus	deg.	27 pou. lign.		
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midi vr.	Couch.	Phases.	Age.	
4 h.	h	7 h.	Dernier quart.	27	
26 m.	5 m. 30	45 m.			

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, ou dont les auteurs se font connaître de la Rédaction.

Lyon, 18 juillet 1838.

BANQUET PATRIOTIQUE OFFERT A M. MARTIN, DÉPUTÉ DE STRASBOURG.

Quand M. Martin revint récemment de Paris, après la clôture des travaux de la chambre, un grand nombre d'électeurs et de citoyens de la ville de Strasbourg se proposèrent de fêter par un banquet patriotique le représentant qui, dans plus d'une occasion, s'était rendu, avec une énergique conviction, l'interprète de leurs sentiments.

Ils ont choisi pour cette fête, vraiment populaire, l'anniversaire d'une des journées les plus glorieuses de notre révolution, celui du 14 juillet, de la prise de la Bastille.

Hier, environ deux cent cinquante citoyens se sont réunis au jardin Lips, au Contades, pour le banquet auquel M. Martin avait été convié.

Sous un immense berceau de verdure, pavoisé de nombreux drapeaux tricolores et orné d'écussons sur lesquels étaient inscrits les noms de Manuel, Michel (de Bourges), Cormenin et d'autres représentants dévoués à la cause du peuple, deux grandes tables circulaires avaient été dressées pour les convives.

La cordialité la plus franche, l'ordre le plus admirable ont présidé à cette solennité, une des plus belles, une des plus importantes dont Strasbourg ait jamais eu le spectacle.

Quand M. Martin est arrivé à l'assemblée déjà réunie, les témoignages de la plus vive sympathie l'ont accueilli de toutes parts. Les citoyens paraissaient jaloux de lui prouver par leurs acclamations qu'ils savaient apprécier en lui le courage civique et la fidélité jamais devant l'accomplissement d'un devoir sacré, et qui sait affronter à la fois la haine du pouvoir et celle des hommes qu'il importe de signaler à l'opinion publique.

Tous les citoyens étaient heureux aussi de retrouver dans cette fête cette fraternité d'opinions, cette union intime de sentiments et d'espérances qui a toujours existé entre les patriotes de Strasbourg, et qui, victorieux ou vaincus dans les luttes électorales, ne les a jamais abandonnés.

Nous avons entendu des patriotes d'autres villes, admis à cette fête, avouer qu'ils n'avaient jamais rencontré dans une assemblée aussi nombreuse une communion aussi intime d'opinions et de pensées, un enthousiasme aussi vif et aussi réfléchi à la fois pour la sainte cause de la liberté; et leur sincère témoignage serait pour la France entière, s'il lui fallait encore des preuves du dévouement de notre cité aux idées de progrès et d'émancipation, la plus irrécusable des preuves.

Le banquet a commencé à cinq heures et ne s'est terminé qu'à onze heures du soir. La porte des Juifs était restée ouverte jusqu'à cette heure. Aucun agent de police n'a été aperçu pendant toute la soirée aux alentours du Contades, et nous devons aux autorités la justice de dire qu'elles ont su respecter l'expression légale des convictions et des opinions des citoyens réunis à cette assemblée, et qu'elles n'ont cherché par aucune mesure vexatoire à entraver cette manifestation populaire.

Pendant toute la durée du banquet, une musique a fait entendre des airs patriotiques : la Marseillaise, le Chant du Départ, etc.

Les toasts suivants ont été portés, et l'assemblée les a accueillis avec de vifs applaudissements.

Par M. LICHTENBERGER, avocat, membre du conseil municipal :

« A notre concitoyen, à notre ami, à notre député Martin !

« A vous qui, par vos premiers pas dans la carrière parlementaire, en réunissant l'influence de votre caractère et la puissance de votre talent aux efforts des dignes citoyens qui représentent avec vous le parti national, et dont les noms, dans notre pensée à tous, se confondent ici dans l'hommage que nous vous rendons, avez su rendre populaire et démontrer la vérité de cette croyance, qui est notre soutien dans les mauvais jours, qui a été la religion de toute notre vie, que dans la démocratie, dans les principes qui doivent la vérifier, réside la force et la prospérité des nations, qu'à eux et à eux seuls appartient l'avenir de la France et du monde. (Applaudissements.)

« Nous vous saluons, cher et digne représentant, vous que nous revoyons aujourd'hui tel que nous vous avons vu nous quitter, grand encore par votre noble dévouement, et rapportant parmi nous de précieux et de nouveaux titres à notre estime et à notre affection.

« Malgré les efforts du ministère pour rendre stérile une si longue session, dès qu'il s'est agi de la dignité et des droits du peuple, votre voix patriotique a retenti. Plus d'une fois elle a vibré jusqu'au fond de nos cœurs. Et pour ne signaler qu'une seule circonstance, n'est-ce pas vous qui, au milieu des hésitations de la peur, malgré de honteuses sympathies accordées à la corruption, avez, au nom de l'honneur national et de la morale publique outragés, flétris, de votre courageuse et brillante parole, cette gangrène de l'agiotage, la honte de notre époque, et qui deviendrait celle du pays, si les exemples donnés d'en haut ne perdaient pas leur dévorante influence devant la rigidité et la vertu populaire. (Applaudissements.)

« A vous donc toutes nos sympathies, à vous notre affection, à vous, sincère, profonde. Ce ne sont point les hommes, mais les principes et les institutions qui en émanent, que les opinions démocratiques entourent de leur culte. Si aujourd'hui, dans cette assemblée patriote, votre nom est proclamé, si le toast que je vous porte avec un si vif sentiment de bonheur est accueilli et couvert par de bruyantes et d'unanimes acclamations, nous ne mentons pas à nos croyances. Parmi nous, vous êtes un principe vivant; vous en êtes l'énergie représentante, vous en serez toujours l'incorruptible et glorieux emblème.

« Les persécutions et les dangers de la lutte n'ont jamais su et ne sauront jamais vous décourager; au jour du triomphe, vous ne vous laisserez pas enivrer par ses premières illusions, bien moins encore, comme tant d'autres, séduire par ce qu'ils ont appelé les profits de la victoire.

« Soldat intrépide de la noble, de l'impérissable cause de la liberté et de l'égalité, vous serez toujours, comme nous, avec nous, le premier d'entre nous, avec le peuple, tout entier pour le peuple.

« Vive Martin ! »

M. Martin a répondu à peu près en ces termes :

« Je vous remercie, chers concitoyens, je vous remercie, excellent et digne ami, de cette confiance que vous me témoignez, et surtout de l'indulgence que vous avez pour moi.

« J'ai peu fait encore, et déjà vous me fêtez. Ah! ce n'est pas ainsi que je comprenais la mission des électeurs. Je pensais qu'avant tout le député devait rendre compte de son mandat; c'était là l'idée qui me préoccupait, le devoir que je m'apprétais à remplir, lorsque vous êtes venus me surprendre en m'invitant à ce beau jour.

« C'est que vous teniez à célébrer le 14 juillet, cet anniversaire de la souveraineté du peuple et de la création de la garde nationale. Et puis vous connaissez le fond de ma pensée, vous me tenez compte de mes intentions.

« C'est d'ailleurs aux principes que vous rendez hommage, et sous ce rapport je m'associe à tout ce que vous m'avez exprimé. Puissé-je acquérir assez de force et de talent pour répondre à ce que vous attendez de moi! Ce n'est pas le courage qui me manquera.

« Après six mois d'infructueuses discussions, une session qu'on a dit s'ouvrir sous les plus heureux auspices vient de se clore en laissant en conflit tous les pouvoirs de l'Etat, tellement est inhabile ou funeste pour le pays le système qui depuis sept ans pèse sur la France. La chambre a vu l'orage se former, mais elle est restée impuissante quand, en souffrant un pouvoir de courtisans, elle s'est laissée imposer un ministère qui n'était dans aucune des conditions qu'exige un gouvernement représentatif.

« Pressés par l'opinion et par le mandat des électeurs, les députés avaient cependant voté la conversion de la rente, et c'était là sous tous les rapports le fait le plus important de toute cette session; mais il est devenu bien plus grave encore par le rejet de la chambre des pairs, qui, dans une question presque vitale, se met en opposition manifeste avec la chambre élue, laquelle tient directement du peuple la haute main que la constitution lui reconnaît sur toutes les questions touchant à l'impôt.

« Jusque-là la question n'était nullement politique; elle l'est devenue aujourd'hui; et dans ce conflit, que le gouvernement a gratuitement provoqué, nous verrons bien quel est celui des pouvoirs de l'Etat qui sera obligé de fléchir.

« Mais ce n'est pas tout encore, et c'est quand l'armée parait exposée aux injustices et aux passe-droits, c'est quand la loi sur l'avancement a été ouvertement violée par une ordonnance, quand partout il y a tendance à remplacer le régime de la loi par le régime du bon plaisir, c'est dans ce moment que la chambre des pairs a rayé et détruit dans la loi sur l'état-major les garanties et les limites que les députés avaient élevées contre l'arbitraire.

« Tel est le résultat de cette session si pompeusement annoncée. Jusqu'où nous conduira-t-elle? je vous laisse à le deviner.

« Jetez, du reste, un regard en arrière, et voyez quelle a été la marche constante du pouvoir.

« Dans les temps d'agitation et quand l'opinion était exigeante, on en a pris prétexte pour nous enlever une partie de nos libertés, et on a poussé la répression par des lois d'exception jusqu'à la violation de la charte.

« Et lorsque le calme fut rétabli, au lieu de rentrer dans les principes, de quoi s'occupe-t-on?

« L'année dernière, c'étaient des lois d'apanage et de dotation.

« Cette année-ci, on organise la cour, on cherche à imposer un costume aux députés, et on rend aux princes et à leurs aides-de-camp les privilèges et les faveurs de l'ancien régime.

« A tous ces faits ajoutez un simple délit de presse transformé en attentat et puni par la cour des pairs, et, dites-le moi, y a-t-il rien eu de pareil dans les plus mauvais jours de la Restauration?

« Mais que pouvait jusqu'à présent, et dans une première session, l'opinion radicale? Renfermé dans le cercle parlementaire, nous avons parfois dû nous abstenir de tout acte isolé pour ne pas contrarier l'action générale de toutes les nuances de l'opposition.

« Simple avant-garde, nous avons marché d'accord avec toute cette opposition nationale qui cherche le bien sans acception de forme et de personnes; mais notre silence et notre retenue sont restés sans effet, et nous avons eu le regret de voir que des hommes qui semblaient destinés à guider l'opposition tout entière se sont faits plus timides au fur et à mesure que le pouvoir est devenu plus audacieux.

« Maintenant notre avenir doit-il ressembler à notre passé parlementaire? Certes ce n'est pas moi qui aurai la prétention de prédire ici la marche que suivra l'opposition démocratique à la chambre; mais ce dont vous pouvez être convaincus, c'est qu'elle ne fera jamais défaut à aucun des grands principes auxquels nous avons tous une foi commune; c'est que, quelle que soit la circonstance, elle sera fidèle jusqu'au bout à la mission que le pays lui a imposée. Et moi en particulier, qui trouve un si grand encouragement dans ce qui se passe aujourd'hui, vous me retrouverez toujours tel que vous m'avez vu parmi vous et avec vous.

Par M. BOERSCH, docteur en médecine, membre du conseil municipal :

« Au 14 juillet!

« C'est le glorieux anniversaire de la prise de la Bastille! C'est la première journée de nos fastes révolutionnaires où la monarchie, en voyant l'horizon en feu, dut comprendre que les journées qui suivraient seraient brûlantes pour elle!

« C'est le premier signe du réveil du peuple, son premier acte d'émancipation, le premier coup de la massue populaire sur le vieil édifice miné par la corruption et les abus!

« Il y aura cinquante ans bientôt que les principes de liberté et d'égalité ont été proclamés par nos pères sur les ruines de la Bastille, et la lutte qu'ils ont commencée avec tant de dévouement n'est pas terminée encore. Cette grande et énergique génération du siècle dernier est descendue presque tout entière dans la tombe; et c'est à peine s'il reste quelques vieillards aux cheveux blancs, comme ce vénérable citoyen que nous sommes heureux de voir au milieu de nous, pour nous dire les hauts faits dont ils ont été les témoins. (Les yeux se portent sur M. Albert qui a assisté à la grande fédération de 1790.)

« A nous donc à continuer l'œuvre de nos pères! Aux générations nouvelles à recueillir pieusement les traditions de liberté qui doivent faire notre force! A elles à montrer que le dévouement du peuple est inépuisable, qu'il ne se laisse ni abattre par des revers d'un instant, ni décourager par la trahison de ceux en qui il avait mis sa confiance! A nous, enfin, par notre persévérance inflexible, à faire en sorte que tant de sang, tant de dévouement, tant de sacrifices ne deviennent pas stériles, et à assurer le triomphe des principes de liberté et d'égalité au nom desquels nos pères ont combattu le 14 juillet 1789!

« A l'anniversaire du 14 juillet! »

Par M. SCHNEEGANS, avoué, membre du conseil-général et du conseil municipal, électeur du deuxième collège :

« Au plus vital, au plus important de nos intérêts politiques, à la mesure qui seule peut nous conduire d'une manière organique et paisible au développement complet de nos institutions : à la réforme électorale!

« Une loi aussi injuste qu'absurde n'attache la présomption de capacité et de garantie qu'à la propriété foncière et à l'impôt direct; elle confère à un petit nombre des droits politiques qui, en vertu du principe fondamental de notre pacte social, sont la propriété innée de tous les citoyens.

« Ne cessons de faire des vœux et des efforts pour obtenir enfin une loi électorale qui fasse cesser le règne d'un odieux privilège, sans nous exposer à la pire de toutes les tyrannies, à celle de la majorité purement numérique, mais qui, reconnaissant la préexistence du droit, en règle l'exercice de manière à donner des représentants légaux à tous les intérêts légitimes.

« Je le répète, messieurs, la réforme électorale renferme à elle seule la possibilité et la garantie de toutes les améliorations; elle seule aussi peut prévenir de nouveaux bouleversements, et assurer à jamais le triomphe de cette glorieuse révolution que nos pères ont commencée il y a quarante-neuf ans, et dans les principes de laquelle nous vivons et nous mourons.

« A la réforme électorale! »

Par M. SILBERMANN, imprimeur, électeur du deuxième collège :

« A la presse et au jury!

« Ce sont les garanties de toutes les libertés; c'est le fondement sur lequel reposent tous les droits des nations.

« C'est à la presse et au jury que les pouvoirs s'attaquent d'abord, quand ils méditent la ruine des libertés publiques; car la presse est toujours là, sentinelle attentive, pour signaler au pays les dangers qui le menacent; et le jury, cette magistrature populaire, fait rarement défaut à la presse quand elle défend les droits et les véritables intérêts du peuple.

« Aussi le peuple a-t-il toujours pris sous sa protection la liberté de la presse et l'institution du jury; elles sont à ses yeux les plus précieuses conquêtes de la révolution, et les gouvernements qui ont voulu les anéantir se sont brisés contre leur puissance.

« Malgré tous les efforts qui ont été tentés, malgré tous ceux qu'on pourrait tenter encore, la presse et le jury resteront debout; ce sont à la fois le glaive qui attaque et le bouclier qui défend; ce sont des armes d'une trop forte trempe pour que la nation puisse jamais craindre de les voir brisées entre ses mains.

« A la presse et au jury! »

Par M. WERNERT, rédacteur du Courrier du Bas-Rhin :

« A l'émancipation des classes ouvrières!

« Les classes ouvrières qui, plus que toute autre, ont contribué à la grande œuvre de 1830, attendent encore le prix du sang qu'elles ont versé. L'amélioration du sort des ouvriers, leur participation aux bienfaits d'une instruction populaire et gratuite, toutes ces espérances que la victoire de juillet avait fait naître ont été déçues comme tant d'autres. Les ouvriers n'ont recueilli que la misère et des persécutions.

« Si ce vœu d'une réforme électorale que nous venons de saluer de nos acclamations ne doit pas rester stérile, si nous ne voulons pas que les droits politiques soient le partage exclusif d'une minorité, hâtons de tous nos efforts le moment où la classe ouvrière, sortant de son état d'ilotisme, pourra enfin prendre rang parmi les citoyens et participer à tous les avantages de la vie sociale, comme ils en supportent aujourd'hui presque toutes les charges. Alors l'égalité ne sera plus un vain mot en France, alors le peuple sera réellement souverain.

Par M. EDOUARD GLOXIN, négociant, électeur du deuxième collège :

« A la liberté du commerce, au développement de l'industrie, sources inépuisables de la prospérité nationale!

« A l'abolition du monopole sur les tabacs, loi révoltante qui constitue une véritable tyrannie dans un pays libre!

« A l'élection directe des membres des tribunaux consulaires, des chambres consultatives des manufactures et de commerce, par tous les patentés!

« A l'abaissement graduel et prompt des barrières qui, sous le nom de douanes, se liguent contre la fraternité des peuples!

« A l'union! elle fait notre force!

« A la moralité et au travail!

« A l'avenir, car il appartient aux démocrates!!! »

Par M. WEILER, avocat et électeur du deuxième collège :

« A l'abolition des lois de septembre!

« En exprimant des vœux pour que ces armes fatales à la liberté disparaissent au plus tôt de l'arsenal de nos lois, nous espérons, que dis-je? nous sommes persuadés que le député présent au milieu de nous contribuera de tous ses moyens à atteindre ce but désiré. Puissent ses efforts être couronnés d'un succès prompt et complet! Il rendra ainsi au pays un service signalé!

« A l'abolition des lois de septembre! »

Par M. OTT, tanneur, membre du conseil municipal, électeur du deuxième collège :

« A la souveraineté du peuple!

« A ce principe sacré pour la réalisation duquel la France lutte depuis cinquante ans avec une noble persévérance.

« Souvent inscrit au frontispice de nos constitutions, ce principe a sans cesse été violé par ceux qui avaient le pouvoir en-

...nouvelles. Toutefois c'est en étudiant bien l'esprit des po-
sitions et en y démêlant le vrai du faux, l'amour de la
monarchie constitutionnelle des susceptibilités d'une déma-
gogie turbulente, que vous tracerez le véritable pro-
gramme de la commémoration de juillet. Le gouverne-
ment n'a rien à vous prescrire. Rendez-moi compte de ce
que vous aurez cru devoir ordonner à cette occasion en
prévoyant d'exciter un enthousiasme factice, aussi contraire
à la tranquillité dont jouit le pays, que dangereux pour
les souvenirs qu'il réveille.»

— On assure que M. Armand Laity a obtenu l'autorisa-
tion de passer ses cinq années de détention à Paris.

— M. le vicomte de Chateaubriand n'a pas, dit-on, seu-
lement pour but de prendre les eaux en se rendant à Cau-
terets. On prétend qu'il doit avoir une entrevue dans le dé-
partement de la Haute-Garonne avec plusieurs légitimistes.
Il doit rester deux mois dans le midi de la France et faire
ensuite un voyage en Italie. L'état de sa santé est du reste
peu satisfaisant, et ses médecins lui ont en effet ordonné de
prendre les eaux.

M. de Chateaubriand a annoncé à plusieurs de ses amis
qu'il ne serait pas de retour à Paris avant le printemps de
l'année prochaine.

— Depuis long-temps, les journaux ministériels font pres-
senti l'intention de rétablir bientôt l'ancienne chapelle
royale, et il est certain maintenant qu'on s'en occupe d'une
manière plus sérieuse que jamais. On a déjà dressé la liste
de tous les artistes qui seraient admis à faire partie de cet
établissement, et l'on dit que leur nombre serait même
plus considérable que sous la Restauration. La seule chose
qui retarde encore l'exécution de cette mesure est la diffi-
culté de faire les fonds nécessaires pour les frais de cette
chapelle. La liste civile est fort obérée, et recule devant
de nouvelles dépenses; et, d'un autre côté, il n'y a pas
moyen de songer à réclamer des chambres quelques fonds
spéciaux pour cet objet. On aurait beau arguer de la né-
cessité de créer cette chapelle pour encourager les arts,
nous doutons fort que les députés se laissent jamais persua-
der de l'urgence du rétablissement de cet établissement dis-
pendieux.

— M. Kœchlin a fait commencer les études d'un chemin
de fer de Mulhouse à Dijon.

— On a découvert dans la bibliothèque de Valence un
manuscrit d'Abeillard, contenant plusieurs chansons de sa
composition et notées suivant la musique de son époque.
Le célèbre René s'occupe de les arranger en style mo-
derne; un Allemand, résidant à Rome en ce moment, se
charge de les publier.

Tribunaux.

Naples, le 25 juin.

La haute cour de justice criminelle du royaume, siégeant en
notre ville, est actuellement appelée à juger une affaire d'as-
sassinat, remarquable à la fois par le rang élevé de l'un des accusés
et de la victime, et par les circonstances du crime qui rappellent
ces haines invétérées et implacables qui, du temps de la
féodalité, régnaient entre les familles puissantes de l'Italie.

Deux familles nobles et opulentes, celle des Polizzi et celle
des Longobuco, qui demeurent toutes les deux à Mesuraca,
petite ville de la Calabre ultérieure, vivaient depuis des siècles
dans une grande inimitié qui, par malheur, trouva récemment
un nouvel aliment dans une contestation qui s'était élevée au
sujet d'intérêts pécuniaires entre M. Lindaco Polizzi et M. Carlo
Longobuco, dernier rejeton mâle de sa famille.

M. Polizzi avait l'habitude de se rendre tous les matins à
une campagne qu'il possédait dans les environs de Mesuraca, et
de retourner à son hôtel dans la ville pour l'heure du dîner.
Le mercredi 16 mai dernier, il était sorti selon son habitude,
mais il ne rentra pas chez lui. Sa femme, inquiète, envoya un
domestique à la maison de campagne pour avoir des nouvelles
de son mari; mais, à sa grande surprise, elle reçut la réponse
que M. Polizzi n'y était pas arrivé. Mme Polizzi fit faire des re-
cherches actives dans le pays, mais toutes restèrent sans résultat.
Enfin elle apprit que son mari avait eu, quelques jours avant
sa disparition, une violente discussion avec M. Longobuco, et
cette nouvelle lui fit concevoir un soupçon vague qu'il était
victime d'une vengeance de son ennemi mortel.

Mme Polizzi réunit quelques-unes de ses parentes, se rendit
avec elles auprès des deux jeunes sœurs de M. Longobuco; et
après avoir fait semblant de savoir positivement que celui-ci
retenait M. Polizzi captif, elles les supplièrent d'engager leur
frère à le remettre en liberté. Les sœurs de M. Longobuco, qui
ignoraient jusque-là la disparition de M. Polizzi, lui promirent
d'en parler à leur frère; elles rapportèrent en effet les paroles
de Mme Polizzi à M. Longobuco; mais celui-ci leur répondit
avec un sourire ironique que c'était trop tard, et que toute in-
tercession en faveur de M. Polizzi était désormais inutile.

Dans le commencement de juin, on trouva dans une forêt
située à six lieues de Mesuraca, sous un tas de cendres, des
ossements humains calcinés, et une clé qui fut reconnue par la
famille Polizzi pour avoir appartenu à celui de ses membres qui
avait disparu.

La police de Mesuraca, instruite de ce fait, fit aussitôt subir
un interrogatoire à cinq bandits qui avaient été arrêtés quelques
jours auparavant. Ces brigands déclarèrent que, sur la demande
de M. Longobuco, et payés par lui, ils s'étaient emparés de
M. Polizzi, et l'avaient retenu prisonnier dans leur repaire;
que M. Longobuco était souvent venu le voir, et qu'à cha-
cune de leurs entrevues ces deux personnes s'étaient querellées;
qu'enfin M. Longobuco leur avait donné l'ordre de tuer M. Po-
lizzi, et de brûler son cadavre, ce qu'ils avaient exécuté.

Cette déposition ayant été confirmée par un berger qui avait
observé les brigands, mais qui n'avait pas osé les dénoncer, la
police fit sur-le-champ arrêter M. Longobuco, qui nia hardi-
ment toute participation au meurtre commis sur la personne de
M. Polizzi.

Comme les lois napolitaines autorisent le gouvernement royal
à faire juger les affaires criminelles qui offrent des circonstances
insolites par un tribunal extraordinaire, espèce de jury composé
de dix membres nommés par le ministre de la justice et des
tribunaux, dont les jugements ne sont sujets à appel que dans le cas
où ils sont rendus par une majorité de moins de huit voix, la
police de Mesuraca envoya Longobuco et les bandits à Naples
pour être mis à la disposition du ministère de la justice. Ce
tribunal composa aussitôt le tribunal extraordinaire, qui con-
damna tous les accusés à la peine capitale, à savoir : les cinq bri-

gands à l'unanimité, Longobuco par sept voix contre trois.

Ce dernier s'est pourvu en appel devant la haute cour de jus-
tice criminelle, et il est probable qu'il sera acquitté parce qu'il
n'y a qu'un témoin irrécusable dans l'affaire, le berger, et que
les lois interdisent à cette cour de prononcer aucune condam-
nation, si la perpétration du délit ou crime par l'accusé n'est
pas prouvée par deux témoins au moins.

Faits Divers.

On dit que, lasse enfin des attaques dont ses bijoux sont le
perpétuel objet de la part de certains industriels, Mlle Mars a
pris le parti de déposer son écrin à la Banque de France. On
sait que cet établissement reçoit aussi sous ses verrous les objets
de prix en or, argent, diamants et pièces monnayées que leurs
propriétaires ne veulent pas garder chez eux par quelque motif
que ce soit. Ces dépôts ne coûtent même rien aux personnes
qui les font, et ils ont le grand avantage d'être là plus en
sûreté que dans les coffres-forts les plus habilement fabriqués.
Ceci soit dit sans flâcher ni M. Georget, ni M. Huret, ni M.
Fichet, trois artistes mécaniciens du premier mérite.

Mlle Mars doit faire ce dépôt à la Banque de France sous
peu de jours, attendu qu'elle compte partir pour les eaux à la
fin du mois.

— M. le baron D..., fils du célèbre médecin de ce nom, se trou-
vait, depuis la mort de son père, dans une grande gêne pécuniaire.
Il occupait une modeste chambre garnie, rue St-Florentin,
n° 15. Hier, à 9 heures du soir, une forte détonation se fit
entendre dans la maison; on chercha d'où avait pu provenir ce
bruit, et, en ouvrant la chambre de M. D..., on l'aperçut
étendu par terre et baigné dans son sang. Il venait de se tirer
un coup de pistolet au cœur. Il tenait encore l'arme qui avait
servi à le frapper; il ne donnait aucun signe de vie; la mort
avait été instantanée.

— Le sieur B..., âgé de 26 ans, après avoir fait partie de la
légion étrangère d'Espagne, avait été placé avec le grade de
sergent-major dans le 9^e de ligne, caserné rue de Clichy. B..., dé-
coré de trois ordres en Espagne, était porté pour la croix de la
Légion d'Honneur.

Hier, à six heures du soir, après avoir chargé son fusil de
munition, il écrivit plusieurs lettres. Dans l'une d'elles, il lé-
guait à un de ses amis une somme de 800 francs environ qui lui
revenait d'Espagne, et annonçait qu'on en retrouverait le titre
dans sa malle; puis, au moment de clore cette lettre, il disait :
« Non, ce n'est pas dans ma malle que tu trouveras ce titre, c'est
sur ma table; mais il est bien permis de commettre une étour-
derie lorsque l'on va se tuer. »

Une détonation s'étant fait entendre, on accourut et l'on re-
connut que le malheureux B... s'était fait sauter la cervelle en
plaçant dans sa bouche le canon de son fusil, chargé de deux
balles. Le père de cet infortuné est commandant de place à
Bouffarick, en Algérie.

Extérieur.

ANGLETERRE. — LONDRES, 14 juillet. — La Cité a été
presque entièrement déserte, par suite de l'empressement que
l'on avait mis généralement à se rendre à la fête de Beulah-
Spa donnée au bénéfice des Polonais.

— Hier a eu lieu à Beulah-Spa une fête brillante au bénéfice
des réfugiés polonais. Plus de 10,000 personnes étaient réunies
dans les jardins.

La présence du maréchal Soult a excité des applaudissements
prolongés dont l'orchestre du célèbre Strauss s'est montré ja-
loux.

Mmes Grisi et Albertazzi, MM. Rubini, Lablache et Tamburini,
qui se sont fait entendre dans le concert, ont été vivement
applaudis.

Cette fête a produit pour les malheureux Polonais une somme
considérable. (Morning-Post.)

— On dit que le parlement va être prorogé au jeudi 3 août
prochain. (Standard.)

TURQUIE. — CONSTANTINOPLE, 20 juin. — Les nouvelles
d'Alexandrie ont occasionné une grande activité dans cette ca-
pitale. Aussitôt après l'arrivée des dépêches, on convoqua un
conseil extraordinaire, et il y fut résolu de déclarer la guerre
à Méhémed-Ali. On assure qu'il a proclamé son indépendance;
mais les ministres étrangers sont parvenus à faire suspendre les
ordres qui avaient été donnés par la Porte de commencer les
hostilités. Plusieurs courriers sont partis aussitôt dans toutes
les directions par terre et par mer, et l'on croit que bientôt les
flottes française et anglaise feront le blocus des côtes de l'Egypte
pour forcer le pacha à revenir sur ses déclarations d'indépen-
dance. (Gazette d'Augsbourg.)

TRIESTE, 2 juillet. — Nous apprenons que le pacha d'Egypte
a renoncé à ses projets belliqueux contre la Porte-Ottomane,
et qu'il a suspendu tous ses armements. Ce résultat doit être
attribué principalement aux représentations des consuls d'An-
glettre et de France. La flotte égyptienne vient de se retirer
devant le port d'Alexandrie. (Mercure de France.)

— On lit dans le Journal de Smyrne, sous la rubrique de
Constantinople, du 19 juin :

« Plusieurs conseils ont été tenus ces jours-ci à la Porte, dans
lesquels il a, dit-on, été fortement question des nouvelles
prétentions élevées par Méhémed-Ali, malgré les remontrances
des principaux cabinets européens, et de la conduite que
doit tenir le gouvernement de Sa Hautesse pour mettre enfin
un terme à un état de choses qui compromet incessamment la
paix et la sûreté de l'empire.

« Plusieurs bâtiments de la flotte turque sont successivement
partis pour se rendre dans la mer Noire et dans la mer de Mar-
mara, à l'effet d'y charger des munitions de guerre et de bou-
che. Le restant de la flotte, au nombre de 28 voiles parmi les-
quelles tous les vaisseaux de ligne, se trouve toujours dans le
Bosphore. Rien de positif n'a encore transpiré dans le public
sur le départ de cette force navale. »

Le Journal de Smyrne semble faire pressentir la prochaine
rupture entre la Porte et l'Egypte.

— On nous communique une lettre d'un des premiers fonc-
tionnaires de l'Egypte, et nous en avons extrait les passages
suivants. Cette lettre donne sur la situation de Méhémed-Ali,
et sur sa politique, des particularités qui méritent de fixer
l'attention. Bien que sa date soit antérieure de quelques jours
aux derniers avis, elle fait pressentir ce qui doit infailliblement
arriver.

« Vous me demandez où nous en sommes, et ce que vous
devez penser de la véritable situation de l'Egypte. Elle est
forcée, car le pays ne peut pas supporter l'entretien d'une ar-
mée comme celle qui est sur pied, et d'une marine semblable
à celle d'un état européen. Les ressources ont fort diminué de-
puis la baisse du coton; l'Herz et la Nubie contiennent beaucoup
plus qu'elles ne donnent; la Basse-Caramanie et Candie don-

nent peu. Quant à la Syrie, ses produits ne sont pas encore
complètement connus ni bien exploités, et jamais d'ailleurs ils
ne seront en proportion de ceux de l'Egypte, parce que là le
sol n'appartient pas au souverain, et que les habitants sont tout
autres.

« Il ne faut donc pas vous étonner de ce qu'on vous écrit sur
les retards de paiement et les arriérés, suite nécessaire de l'ex-
cès des dépenses, des trop gros appointements, de l'absence du
crédit qui supplée à tout chez vous, et enfin des subventions
exigées par la Porte, et que vous appelez tributs. Ces tributs,
le vice-roi ne peut pas les payer sans s'épuiser; il a fourni au
grand-seigneur, depuis vingt-cinq ans, vingt fois plus que Sa
Hautesse n'aurait tiré des provinces pendant le même nombre
d'années; il ne demande pas qu'on lui en sache gré, mais il ne
saurait continuer sans un changement.

« Le vice-roi ne peut réduire son armée ni sa flotte, tant qu'il
est toujours et sans cesse menacé. On dit qu'il éprouve le pays;
mais comment veut-on qu'il désarme tant que le serait le traite
de rebelle digne de mort? On accuse son fils d'ambition, de
vues d'envahissement; on dit qu'il veut faire la guerre, et on
vous laisse ignorer, en France, que la Syrie est toujours trou-
blée par les accusateurs du vice-roi et de son fils, que le fait
a été juridiquement prouvé plusieurs fois, et qu'en un mot la
Porte, après avoir concédé la Syrie, voudrait la reprendre par
toutes sortes de moyens. Vous pouvez maintenant concevoir ce
qu'on doit penser des influences qui pèsent sur le vice-roi, à en
croire ses ennemis. Croyez bien que Son Altesse ne se laisse pas
influencer.

« Mais vous devez bien savoir que les véritables ennemis de
l'empire ottoman ont intérêt à tromper l'Europe, et à amener la
guerre au sein de cet empire, pour le dépecer un peu plus tôt.
Ils ont suscité de toutes parts des exigences, des soupçons, des
intrigues et des plaintes. Le grand-seigneur s'est livré à des
préventions qui ne lui permettent pas de bien juger les choses.

« On l'irrite contre une indépendance politique qui existe de
fait, et qui ne peut cesser d'exister qu'avec le vice-roi lui-même,
son fils et tous ses fidèles serviteurs; tandis que cette indépen-
dance n'empêche pas de reconnaître le chef de l'islamisme, de
lui rendre tous les hommages et de lui payer même des tributs.

« La véritable, sincère et désintéressée amie de l'Egypte, c'est
la France. Et la France peut d'un mot, sans coup férir, rendre
toute guerre impossible, et tout en soulageant les peuples,
leur donner cette civilisation qui nous vient d'elle. Que vous
protégiez franchement l'Egypte, et les ennemis de l'empire
ottoman ne pourront plus rien de ce côté. Notre prince ne veut pas
s'agrandir, mais il veut du repos; il est résolu à l'avoir, et cer-
tes il ne paiera plus rien à la Porte, s'il ne l'obtient pas. »

Décès des 15, 16 et 17 juillet.

Jeanne Rivollet, femme Clément, 59 ans, fabricante d'étoffes, rue des
Trois-Passages, 5. — Ennemond-Antoine David, fils de Fleuri, 27 ans, né-
gociant, célibataire, rue St-Marcel, 25. — Anne-Clotilde-Alexandrine de
Micoud, veuve Deville, 60 ans, rentière, quai de Retz, 34. — Pierrette
Langlois, femme Burdiat, 24 ans, giletière, rue Trois-Carreaux, 2; le mari
absent depuis deux ans. — Jacques-Julien Janvier, 47 ans, vérificateur à
l'octroi, place du Change, 5. — Claude Perrin, fils de François, 8 ans; le
père fabricant d'étoffes, rue Juiverie, 9. — Marie Landrion, fille de Pierre,
40 ans, religieuse de la communauté de St-Joseph, rue des Chartroux, 10.
— Virginie Baudinat, fille de défunt, 85 ans, rentière, célibataire, place de
la Charité, 5. — Jean-François Jandard, fils de défunt, 84 ans, chapelain de
Fourvières, y demeurant. — Claude Dumolard, fils d'Antoine, 26 ans, né-
gociant, côte des Carmélites, 12. — Claire Bérard, fille de défunt, céliba-
taire, 26 ans, fabricante d'étoffes, rue Petit-Soulier, 17. — Louise Blanc,
femme Thibaudier, 49 ans; le mari affaneur, rue Condé, 4. — Jeanne-
Marie-Virginie Chartron, femme Thevenet, 50 ans; le mari homme de con-
fiance, port St-Clair, 20.
Hôpitaux, 22. — Enfants au-dessous de sept ans, 8.

COURS DES VALEURS INDUSTRIELLES DU 17 JUILLET.

NOMBRE des ACTIONS.	VALEUR NOMINALE.	INTÉRÊTS ou dividend. payables.	DÉSIGNATION DES ACTIONS.	DERNIER PRIX FAIT.	COURS DU JOUR.
2,000	1,000	Juin et Déc.	Banque de Lyon,	"	1,650
700	750		Caisse d'esc., com. de bestiaux,	"	
4,500	1,000	par trimestr.	Ponts sur le Rhône,	1,020	
450	2,000	Idem.	Ponts de la Feuillée,	2,265	
300	2,000	Idem.	Pont Seguin,	1,700	
220	2,000		Pont de l'Île-Barbe,	1,400	
2,550	1,000		Pont et gare de Vaise	470	
1,740	600		Eclairage au gaz de Turin	"	900
1,300	1,000	Juin et Déc.	Eclairage au gaz, Ce Perrache,	2,710	
500	750		Eclairage au gaz, Saône-et-Loire,	925	
1,000	700		Eclairage au gaz, St-Etienne,	"	1,170
350	600		Eclairage au gaz, Grenoble,	1,075	
3,000	750		Eclair. au gaz, trois villes du Midi,	"	
320	5,000	Décembre.	Bat. à vap. de Lyon à Arles,	"	
180	2,000	Idem.	Paq. à vap (Lyon à Chalon),	"	
134	5,000	Idem.	Gondoles à vap sur Saône, marc.,	4,800	
400	10,000	Juin et Déc.	Fonderies (Loire et Isère),	"	52,250
2,200		Jan. et Juil.	Che. de fer, Lyon à St-Etienne,	4,550	
240	5,000	par an.	Moulin à vap de Perrache,	4,750	
	1,000	Juin et Déc.	Ce génér. mines de Rive-de-Gier,	"	1,075
	1,000	Jan. et Juil.	Soc. civ. d'act. min. de houille,	1,700	
1,500	800	Juin et Déc.	Mines Grangette et Culatte,	870	
			Comp ^e des mines de l'Union,	1,050	

GRAND-THÉÂTRE.

Mercredi 18 juillet 1858. — Rentrée de M. Siran. — ROBERT-LE-DIABLE, opéra. — Sept heures.

GYMNASÉ-LYONNAIS.

Judi 19 juillet 1858. — Premier début de Mme Josse. — 1^o UNE DAME DE L'EMPIRE, vaud. — 2^o LA LECTRICE, vaud. — 3^o QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MOUTONS, vaud. — Six heures 1/2.

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTIEZ.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE POULLAILLERIE, 19.

JOURNAL-ÉCHANTILLON,

PARAISANT TOUS LES MOIS A PARTIR DE JUILLET 1838.

Un cahier volumineux tout rempli d'échantillons d'étoffes façonnées en tous genres, chinés, soieries, brochés, rubans, indiennes, percales et mousselines imprimées, gazes et mousselines brochées, etc., choisis parmi les plus jolis des-sins des principales maisons de Paris.

Quelques fabricants ont seuls le privilège de recevoir, dans leur nouveauté, les échantillons des articles préférés par la mode du jour. Ce privilège, qui ne s'obtient que par de grands sacrifices d'argent, est aussi nuisible aux fabricants qui n'en jouissent pas et dont les dessins sont ainsi livrés à la connaissance de quelques confrères, qu'il est profitable à ces derniers en les mettant à même de suivre le goût du moment, d'imiter les articles les plus recherchés et de prévoir avec chances de succès la mode qui va venir.

Le Journal-Echantillon égalisera la position des fabricants en donnant à tous les mêmes moyens de se tenir au courant de la nouveauté. — Les étoffes qui le composeront seront achetées par une personne parfaitement placée pour savoir ce qui peut servir aux fabricants et aux dessinateurs. — Le nombre des abonnés est, dès à présent, assez grand pour que l'existence de la publication soit assurée et pour que les étoffes soient achetées en pièces.

Le Journal-Echantillon n'a aucuns frais de timbre, de rédaction, d'impression ni d'administration à payer; tous les produits de l'abonnement sont employés à la seule chose utile pour le fabricant, les échantillons.

Prix d'abonnement: 3 MOIS, 30 FRANCS. (On souscrit à partir de juillet 1838.)

A Paris, chez Aubert et Co, éditeurs, galerie Véro-Dodat; à Lyon, chez Gagnieur-Philippon, rue Puits-Gaillot, n° 13. — Chez tous les libraires et maîtres de poste. Les grandes messageries font les abonnements sans frais. (7054)

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

(4980)

A VENDRE A L'AMIABLE,

CHATEAU ET TERRE DE LA RIVOIRE,

Situés à deux lieues d'Annonay et de la route de Paris à Marseille, à un quart de lieue de la route royale de Lyon au Puy.

Terres, bois de chêne, près de rivières, d'une contenance de 70 hectares, elos étendu et vaste jardin d'un grand rapport. Le château, bâtiments et dépendances considérables sont dans un état parfait d'entretien.

S'adresser à M^e Malgoulier, notaire, à Annonay.

Étude de M^e Darmès, notaire à Lyon, quai de Bondy, n° 165.

VENTE VOLONTAIRE

ET AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

D'une propriété contenant un moulinage pour la soie.

Le jeudi dix-neuf juillet mil huit cent trente-huit, à dix heures du matin, dans l'étude et par le ministère de M^e Darmès, notaire à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères d'une propriété située à St-Didier-au-Mont-d'Or (Rhône), au lieu de Rocheardon, appartenant à M. Jean-Antoine Léricel.

Elle se compose: 1° de deux vastes bâtiments construits presque tout en pierres. Chaque bâtiment a une roue de quatorze pieds de hauteur pour faire tourner les moulinages qui contiennent 2,500 fuseaux, 450 tavelles, 160 brochures, 2 doublages, le tout en très-bon état.

2° D'un terrain contigu aux bâtiments, d'une étendue de 70 ares, cultivé en jardin, pré, verger;

3° D'une chute d'eau formée par la totalité du ruisseau de Rocheardon. Cette chute d'eau a trente pieds d'élévation et un pied de diamètre en temps moyens.

Cette propriété est à un quart d'heure du pont de Rocheardon, où stationnent les omnibus, et elle peut être utile à toute espèce d'usine.

S'adresser, pour les renseignements, et pour traiter de gré à gré avant le jour de l'adjudication, à M^e Darmès, notaire. (2033)

(1666)

A VENDRE

LA TERRE DE VIRRIEUX,

Située sur les communes de St-Germain Laval, Pommiers, Verrières et Cussy (Loire).

Elle se compose:

1° D'une maison de maître moderne, vastes caves, cuvier, jardins, bois anglais, allées et promenades, vergers, prairies, vignes, bois taillis, chênes et pins;

2° De quatre fermes considérables et contiguës, à quelques minutes de la maison.

L'immeuble, formant en totalité cinq corps de domaine, présente une superficie de 247 hectares environ.

Cette propriété, située sur la route de Roanne à Montbrison, n'est qu'à trois lieues du chemin de fer de Lyon, où l'on arrive dans six heures de marche; à même distance de Feurs, route de Paris à Marseille, et à deux lieues de Boën, route de Lyon à Bordeaux; elle présente ainsi de toutes parts des abords faciles.

On donnera toutes facilités pour le paiement.

S'adresser, pour visiter la propriété, à MM. Auguste et Alexandre Delaye, propriétaires, et pour les conditions, à M^e Charvériat notaire, rue Clermont, à Lyon.

(7048)

A VENDRE A L'AMIABLE,

Pour cause de décès d'un fils qui devait succéder à son père,

Un vaste établissement, situé à Montmerle, sur les bords de la Saône, très-avantageusement connu, et tenu de père en fils, depuis plus d'un siècle. Il se compose de trois belles fabriques de chaux, de plâtre et de tuiles, toujours en pleine activité, et d'un immense chantier, pour le commerce des bois, tels que chêne et sapin. Il y a de grands bâtiments, logement pour les ouvriers à prix fait, et maison de maître.

On donnera toutes facilités pour les paiements, cinq ans ou dix ans.

S'adresser à M. Nicolas Corcomay dit Cariat, à Montmerle, propriétaire de l'établissement, ou à M^e Pallière, notaire audit lieu. (4963)

ANNONCES DIVERSES.

AVIS.

L'entrepôt du mastic d'asphalte est toujours tenu par Saudino, seul entrepositaire et chargé de la vente de ce produit minéral à Lyon et dans les départements voisins. Ses magasins sont chez MM. Coquet frères et Peillon, quai Bon-Rencontre, n° 62 bis. (4963)

PAQUEBOT A VAPEUR

Entre Le Havre, Elsenour, Copenhague et Saint-Petersbourg.

LE PARIS, du port de 600 tonneaux, qui a fait des preuves sur la ligne du Havre à Hambourg, partira pour les destinations ci-dessus, sous le commandement du capitaine DELARUE. Ce superbe paquebot, muni d'une machine anglaise, à basse pression, de la force de deux cents chevaux, d'une marche supérieure, a des aménagements spéciaux et est gants pour de nombreux passagers.

Les départs du Havre auront lieu:

Les 1^{er} août, 1^{er} septembre et 1^{er} octobre 1838.

Les départs de St-Petersbourg:

Les 15 août, 15 septembre et 15 octobre 1838.

Prix du passage, nourriture comprise:

Premières places pour ST-PETERSBOURG, 400 f.; deuxièmes, 300 f.

Premières places pour ELSENEUR et COPENHAGUE, 225 f.; deuxièmes, 175 f.

Les enfants au-dessous de dix ans ne paieront que moitié.

S'adresser pour fret et passage:

Au Havre, à M. PH. ALBRECHT, directeur, et à M. GODE-FROY fils, courtier.

A St-Petersbourg, à MM. Riva et Compe.

A Paris, à M. TOM ALBRECHT, rue St-Honoré, 383.

A Copenhague, à MM. Fiedler et Co.

A Elsenour, à MM. Petit et Co.

PAQUEBOTS A VAPEUR

ENTRE LE HAVRE, HAMBOURG ET ROTTERDAM.

Les départs du HAVRE pour HAMBOURG auront lieu dans le courant de juillet, tous les samedis.

Premières, 180 f.; — secondes, 130 f., nourriture comprise.

Les départs pour ROTTERDAM, les 10, 20 et 30 juillet.

Premières, 70 f.; — secondes, 45 f., nourriture comprise.

(644 — 3263)

Découverte importante. — Brevet d'invention de dix ans.

Le gouvernement, voulant récompenser les découvertes utiles à l'humanité, a accordé à M. Justin Diacon un BREVET D'INVENTION de dix ans pour l'invention d'un spécifique pour la destruction des punaises, rats, souris et grillons. Des préparations qu'on peut employer sans le moindre danger ne laissent rien à désirer pour la réussite. Des essais nombreux et des certificats honorables délivrés à l'auteur attestent sa supériorité sur toutes les autres préparations.

Dépôt général à Lyon, chez M. Borelly, pharmacien, place de la Préfecture, n° 13. — A Grenoble, Desmures, coiffeur, place aux Herbes. — Bourg, Perrodin, épicier. — St-Symphorien-d'Ozon, Champ, pharmacien. — Rive-de-Gier, Bal, pharmacien. — Villefranche, Batillat, pharmacien. — Rue St-Louis. — Annonay, Dufour, pharmacien. — Belley, Bouffaud, épicier. — Bourgoin, Revol, papetier, Grande-Rue. — Montbrison, Lenoir, Fouioux, marchand-drapier. — Oullins, Jaricot, épicier, près l'église. — Montluel, Charvet, épicier, sur la place. — Mornand, Gotton, épicier. — Tarare, Michel, pharmacien. — Vienne, Mesny Favard, négociants. — Voiron, Garon, épicier. — Lamure, Aubaud, épicier. — Givors, Charvet. — Le Péage de Roussillon, Guérin Pascal.

Toutes les localités dont il n'est pas parlé dans cette annonce, et qui appartiennent aux départements du Rhône, de l'Ain, de l'Isère et de l'Ardèche, auront sous peu des sous-dépôts. Les personnes qui désireraient s'occuper de cette vente n'auront qu'à s'adresser à M. Borelly, pharmacien à Lyon, qui est seul chargé de fournir ces localités. (Affranchir.) (2001)

(7041) A VENDRE de suite. — Superbe bâtiment de 80 pieds de façade sur 30 de profondeur, ayant rez-de-chaussée, 1^{er} et 2^e étages.

Ce bâtiment neuf, bien éclairé, construit en pierres, avec chute d'eau, est situé à trois lieues de Lyon, près d'une grande route. Il peut servir à l'établissement d'un moulinage, d'une papeterie, d'une impression, ou recevoir des métiers de quelque genre que ce soit.

S'adresser à M. Clerc, rue du Plat, n° 1, qui en ferait même la vente.

(7047) A VENDRE pour cause de changement de commerce — HOTEL et RESTAURANT situé dans le meilleur quartier de Lyon. On n'exige pas le versement du prix de suite.

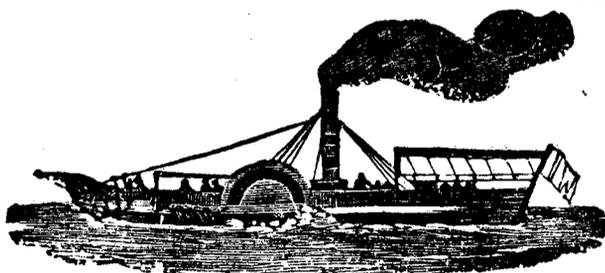
S'adresser au bureau du journal.

(4987) A VENDRE. — Quatre belles lauelles doubles avec leurs caisses.

S'adresser à M. Pointe, traiteur, aux Brotteaux, au coin du Jeu-de-Boules et de la rue Du Guesclin, en face de la brasserie.

(4986) A VENDRE. — Une jolie propriété d'agrément et d'un revenu, rue Cléberg, près Fourvières et l'Antiquaille.

S'adresser à M. L. Mantel, rue Trois-Carreaux.



FOIRE DE BEAUCAIRE.

Les BATEAUX A VAPEUR de la compagnie de l'Aigle partiront pour VALENCE, AVIGNON, BEAUCAIRE et ARLES, les 17, 20, 23 et 29 juillet, à cinq heures du matin, de la chaussée Perrache.

Les bureaux sont situés quai de Retz, n° 45. (2035)



AVIS.

A partir du 19 courant, vu les basses eaux, le bateau en fer le Papin n° 1 partira à cinq heures précises du matin pour Châlon. (4988)

CAISSE DU COMMERCE

ET DE

L'INDUSTRIE DE LYON.

MM. les actionnaires sont prévenus que l'assemblée générale, qui devait avoir lieu le 14 courant, est renvoyée au 22 du même mois, à dix heures du matin, au local de la société, rue Lafont, 22, maison Canard, au 1^{er}.

Elle a pour objet la nomination du conseil de surveillance. Les porteurs de dix actions voudront bien se faire inscrire le 21, au plus tard, comme candidats au conseil de surveillance.

Les demandes d'actions devront être adressées directement à l'administration. (7052)

(7053) Le sieur Garrone, acquéreur depuis quelque temps du cabinet de lecture de la rue Clermont, n° 5, prévient les abonnés de cet ancien établissement qu'il a joint à l'ancien fonds beaucoup de livres nouveaux, et qu'on y trouvera toujours les meilleurs romans qui paraîtront dans la capitale.

BOURSE DE PARIS DU 16 JUILLET.

Cinq pour cent	111 50	111 60	111 50	111 55
— fin courant	111 53	111 30	111 50	111 50
Quatre pour cent	101 80			
Trois pour cent	80 80	80 90	80 75	80 90
— fin courant	80 80	80 90	80 80	80 90
Rentes de Naples	98 95	98 95	99 95	99 95
— fin courant	99 10	99 15	99 10	99 15
Caisse hypothécaire	805			
Emprunt d'Haiti	532 50			
Actions de la Banque	2395			
Quatre Canaux	1250			